

Courrier de réponse du Président de Toulouse-Métropole au Président du  
Conseil départemental de Haute-Garonne

toulouse  
métropole

M. le PRÉSIDENT

Toulouse, le 18 octobre 2017

Jean-Luc Moudenc  
Maire de Toulouse  
Président de Toulouse Métropole



Monsieur Georges MÉRIC  
Président  
Conseil Départemental  
de la Haute-Garonne  
1 boulevard de la Marquette  
31090 TOULOUSE Cedex 9

9396 / 2017

Références à rappeler : JLM/NL/17 058 397-m

Monsieur le Président,

Par votre correspondance du 6 octobre dernier, vous m'avez fait part de votre projet, largement relayé par la presse cette semaine, de réunir l'ensemble des actionnaires publics de l'aéroport de Toulouse-Blagnac et, en ma qualité de Président de Toulouse Métropole, vous m'invitez à participer à cette table ronde.

J'ai pris note de votre volonté d'étudier, à cette occasion, deux points : des solutions visant à conserver et garantir une majorité publique en obtenant de l'Etat qu'il ne cède pas les parts qu'il détient d'une part et d'autre part d'envisager les solutions alternatives qui s'offrent pour le rachat de ces 10,01 %.

Je vous remercie pour cette invitation qui me donne l'opportunité, tout d'abord, de rappeler nos différents échanges depuis 2015 sur cette thématique majeure avant de vous répondre quant à ma participation à cette réunion.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne m'a déjà convié, le 30 avril 2015, à participer à une table ronde avec l'ensemble des actionnaires publics locaux « **afin de conclure un accord visant, d'une part à racheter conjointement les 10,01 % du capital détenus par l'Etat et, d'autre part, à s'engager collectivement à maintenir cette majorité publique dans le capital** ».

En réponse à ce courrier, je vous avais confirmé, le 22 mai 2015, quelle était la position de Toulouse Métropole, indiquée le 5 du même mois à votre Directeur Général des Services par le mien.

Le contenu de cette correspondance précisait que Toulouse Métropole a toujours demandé à l'Etat de conserver sa participation de 10,01 % dans le capital de la société aéroportuaire, de façon à y maintenir une majorité publique.

En effet, et même si la décision du 17 avril 2015 lui en laisse la possibilité, je vous précisais que je souhaitais en rester « **à l'engagement des Ministres concernés du 4 décembre 2014 de ne pas vendre ces parts** ».

.../...

Je considérais que renier cet engagement serait alors mettre en cause la crédibilité de l'action et la parole politique à laquelle Manuel VALLS, alors Premier Ministre, semblait attaché, à en croire les déclarations faites sur les bancs de l'Assemblée Nationale le 15 avril 2015.

**Pour ma part, je pensais que la question était moins de savoir si nous devons racheter les parts de l'Etat, mais plutôt de s'assurer que celui-ci ne les vende pas !**

Alors que c'est le Gouvernement de Monsieur François HOLLANDE qui a décidé seul de vendre ses 49,99 % de parts, et que c'est lui qui a décidé au printemps 2014 de baisser brutalement ses dotations aux collectivités en les mettant en grande difficulté, est-ce bien le rôle des collectivités locales actionnaires d'ATB de s'engager dans une dépense de plus de 60 M€ pour le rachat des 10,01 % ?

Je vous précisais également mon attachement à ce que les actionnaires publics locaux travaillent dans la concertation la plus étroite et s'expriment d'une seule voix dans le sens des intérêts de notre territoire et de nos concitoyens. De plus, et dans cette optique, je confirmais que Toulouse Métropole participerait bien évidemment à toute initiative permettant de mieux coordonner les positions des actionnaires publics locaux et de faire prévaloir l'intérêt général du territoire.

Le 22 juin 2015, votre Collectivité me saisissait à nouveau pour évoquer le rachat des parts restantes appartenant à l'Etat, par les actionnaires publics locaux et le projet de crowdfunding de la société Wiseed. Vous y évoquiez aussi **l'accord de principe que je vous avais donné pour participer à la table ronde des actionnaires publics locaux** que vous appeliez de vos vœux et vous en fixez, seul, l'ordre du jour, en présence de Wiseed.

Le 7 juillet 2015, je vous adressais ma réponse en émettant à nouveau un accord de principe pour une étroite concertation sur ce sujet. Toutefois, je vous indiquais qu'il serait souhaitable qu'une réunion de travail préalable réunisse – sans la présence de Wiseed – les exécutifs des 4 actionnaires publics locaux et qu'à l'issue de cette réunion, si une convergence se dessinait, alors une rencontre avec Wiseed pourrait être envisagée. En effet, je considérais qu'il n'y avait pas un caractère d'urgence et que la priorité consistait à définir un pacte d'actionnaires.

J'informais de ma position, en leur adressant copie de ce courrier, Madame Anne-Marie IDRAC, Présidente du Conseil de Surveillance de l'Aéroport, Emmanuel MACRON, alors Ministre de l'économie, ainsi que les autres actionnaires publics locaux.

Le 3 novembre 2015, je recevais une correspondance m'indiquant que la table ronde était fixée au 9 novembre 2015 et serait organisée en deux temps : d'abord sans, puis avec la présence de Wiseed.

Par retour de courrier du 5 novembre 2015, je confirmais à nouveau ma position inchangée et déjà développée dans ma précédente lettre du 7 juillet 2015, à laquelle vous n'aviez d'ailleurs pas répondu.

.../...

Je vous réitérais certains points, tel le rappel de l'annonce du Gouvernement du 4 décembre 2014 qui avait affirmé ne pas vouloir céder ses 10,01 % et je vous exprimais combien il me paraissait délicat de prendre l'initiative d'organiser une solution de rachat de ses actions, car à mes yeux, cela fragilisait la position prise collectivement en considérant que l'Etat doit ou va vendre.

En somme, **je restais fidèle à la position commune en faveur d'un actionnariat public majoritaire** et je ne cautionnais pas votre recul ainsi que la méthode que votre Collectivité employait dans ce dossier qui me semblait inappropriée.

Plus que jamais, je demeurais favorable à un dialogue entre les 4 actionnaires publics locaux, à une convergence de vues et d'initiatives, qui passe, j'en suis certain, par une méthode de travail commune et collective.

Je vous faisais alors part de ma décision de ne pas participer à cette table ronde, considérant que les conditions n'étaient pas réunies.

Vous avez regretté ma prise de position dans votre courrier du 6 novembre 2015, et vous m'avez alors rappelé que l'option de vente pourrait être exercée par l'Etat à l'expiration d'une période de 3 ans et pendant une période de 6 mois renouvelable une fois (à compter du 15 avril 2018 donc), et que cette mise en vente restait une éventualité dans la mesure où l'Etat ne nous avait pas officiellement informés de sa volonté.

La table ronde s'est donc tenue le 9 novembre 2015, sans la représentation de Toulouse Métropole.

J'ai noté avec beaucoup de satisfaction que vous vous êtes prononcé le 3 décembre 2015 en faveur du maintien d'un actionnariat public majoritaire, **mais j'ai soulevé que, pour ma part, le projet de Wiseed revêtait un antagonisme puisqu'il s'agissait là d'un projet d'actionnariat participatif, donc privé.**

J'ai pu vous exprimer mon souhait de me voir communiquer le compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2015, et vous avez bien voulu accéder à ma sollicitation. Le 23 décembre 2015, vous m'avez alors fait part du compte-rendu de la table ronde à laquelle je n'avais pas participé, ainsi que de la mise en place d'un groupe de travail politique et technique une fois le nouvel exécutif régional mis en place.

Au final, aucune réunion complémentaire n'a été organisée et Wiseed a fait savoir qu'elle se retirait du projet.

Vos initiatives de 2015 n'ont donc débouché sur rien de concret.

Une correspondance a été adressée au Ministre de l'Economie le 18 juillet 2016, dans laquelle j'ai pu expliciter ma demande d'établir un dialogue direct avec l'Etat afin d'aborder l'avenir de la gouvernance de l'aéroport et de construire une compréhension publique commune de cet outil de développement économique majeur que constitue ATB. L'ensemble des actionnaires locaux, Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, et ATB en ont été destinataires.

.../...

Vous m'adressez, le 6 octobre dernier, la correspondance à laquelle je répons aujourd'hui et dans laquelle vous plaidez pour réaffirmer collectivement notre volonté de conserver un actionariat public majoritaire au sein d'ATB. Vous me proposez de participer à une réunion de travail pour, à la fois, étudier les solutions nous permettant de conserver et garantir une majorité publique en obtenant de l'Etat que les parts qu'il détient ne soient pas cédées, et aussi analyser toutes les propositions alternatives de rachat des 10,01 % que nous souhaitons porter.

Aujourd'hui, **je vous réaffirme ma position en faveur du maintien d'un actionariat public majoritaire.** Je n'ai jamais varié sur ce point fondamental. J'ai d'ailleurs toujours sollicité l'Etat afin qu'il conserve ses 10,01 % de parts. **Que je sache, jusqu'à présent, celui-ci n'a pas manifesté d'intention contraire.**

Je demeure **favorable à toute initiative qui va dans le sens d'une coordination des positions des 4 actionnaires publics locaux**, comme cela a été le cas par le passé avec les Présidents MALVY, IZARD et DI CRESCENZO, puisqu'ensemble, nous avons réussi à obtenir le vote de nouveaux statuts donnant aux actionnaires locaux une minorité de blocage pour les grandes décisions stratégiques, dont celles de s'opposer à tout projet portant atteinte à la santé des riverains, préservant ainsi les populations survolées. Cela en fait un acte juridique opposable de poids, en sus de l'engagement écrit du candidat CASIL durant l'appel d'offres.

Toutefois, laissez-moi vous préciser que l'ordre du jour de la réunion à laquelle vous me conviez comporte maladroitement, à mon sens, deux volets, tout comme d'ailleurs la proposition de vœu que vous avez décidé de soumettre prochainement à l'approbation de l'assemblée délibérante du Conseil Départemental, à l'initiative du Groupe socialiste, radical et progressiste.

En effet, vous associez deux intentions : demander à l'Etat de ne pas céder les parts qu'il détient encore en faveur de l'actuel actionnaire privé, et bâtir une proposition alternative de reprise des 10,01 % des parts détenues par l'Etat.

**Comme je l'ai déjà exprimé dans mon courrier du 22 mai 2015, je considère que la question est bien de s'assurer et d'œuvrer collectivement afin que l'Etat ne vende pas, mais en aucun cas de savoir maintenant si nous devons racheter et comment !**

**Je crois, en effet, qu'évoquer ces deux hypothèses et rendre publique cette alternative affaiblit considérablement la position de nos 4 entités locales et donc l'aboutissement de la première idée.**

**Battons-nous ensemble pour une unique solution !**

**Il ne faut pas s'engager dans une alternative, ce qui constitue une bien meilleure stratégie.**

.../...

La presse locale a par ailleurs fait savoir, dans son édition du 10 octobre 2017, que la réunion appelée de vos vœux serait aussi l'occasion d'étudier l'idée de lancer une souscription citoyenne, comme déjà suggérée par le Conseil Départemental courant 2015 avec Wiseed, et d'avoir recours à un pool d'actionnaires privés locaux (banques et entreprises locales) pour alléger le niveau de contribution directe des collectivités.

L'édition du 13 octobre 2017 du même titre de presse donne la parole à Thierry MERQUIOL, cofondateur de Wiseed, qui se dit prêt à relancer l'opération initiée en novembre 2014, alors que cette option, qu'il qualifie de « privatisation citoyenne » qui serait une première mondiale, n'a fait l'objet d'aucun débat entre les actionnaires !

**Or, le rachat par un tiers, autre que CASIL, n'est légalement pas possible à ce stade.** Effectivement, selon les termes de l'arrêté du 15 avril 2015, « en cas d'exercice par l'Etat de son option de vente, [celle-ci] s'effectuera par la cession à la société CASIL Europe ».

**Votre suggestion de rachat d'initiative locale est donc juridiquement vouée à l'échec.**

Par ailleurs, le montant de la valeur des 10,01 % représenterait plus de 60 M€, dans un contexte budgétaire plus que tendu pour les collectivités locales.

Aussi, je ne me vois pas proposer à l'Assemblée délibérante de la Collectivité que je préside l'engagement d'une telle dépense.

Vous le savez certainement, Toulouse Métropole s'est également saisi de cette question et **a voté avec sagesse à l'unanimité, après concertation intelligente des différents groupes politiques**, un vœu, dont vous trouverez copie, ci-jointe, et qui ne comporte que les deux seuls articles suivants :

- « Toulouse Métropole demande à l'Etat de renoncer à exercer son option de vente en avril 2018 » ;

- « Toulouse Métropole demande à ses représentants au Conseil de Surveillance de l'aéroport de veiller à ce que la distribution des dividendes préserve les réserves financières permettant de garantir la capacité d'investissement et de développement de l'aéroport ».

Vous le constaterez, l'hypothèse que l'Etat abandonne sa participation et que les 4 actionnaires publics agissent de concert pour se porter acquéreurs de sa part résiduelle a judicieusement été écartée dans ce vœu.

Je viens de vous livrer ma vision de ce dossier majeur.

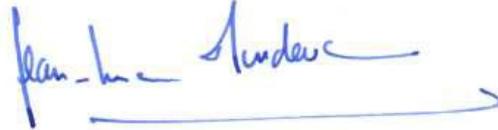
Pour terminer, je vous indique que je suis prêt à représenter Toulouse Métropole à la réunion que le Conseil Départemental envisage, mais uniquement si les orientations exprimées ci-dessus sont respectées et que le seul sujet à l'ordre du jour soit donc celui lié au maintien de l'Etat en qualité d'actionnaire.

.../...

Dans l'hypothèse où vous maintiendriez le maladroit deuxième point à l'ordre du jour, la Métropole ne participera pas à votre réunion.

Dans l'attente de vous lire,

je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Luc MOUDENC

PJ : 1

*Copie : M. MAILHOS – Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne  
Mme DELGA – Présidente Région Occitanie  
M. ROBARDEY – Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie*